



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

### N° 67/22 : SUPPRESSION DE LA REGIE RELATIVE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Maire de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu l'instruction interministérielle du 21 avril 2006, concernant les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu la délibération n°49/05 du 31 mars 2005 créant une régie de recettes pour les transports scolaires,
- vu la délibération n°28/20 du 24 mai 2020 accordant délégation au Maire pour la suppression des régies,
- Vu l'arrêté PERSO n° 266/2018 du 12 septembre 2018 nommant Madame RONDANINA régisseuse suppléante de Madame Eliane Coste, régisseuse de la régie susvisée,
- vu l'avis conforme émis par le receveur municipal,

Considérant que Madame Rondanina et Madame Coste n'ont pas été remplacées dans leurs fonctions de régisseuse depuis le 28 septembre 2018 et que la régie reste inutilisée depuis,

DECIDE

ARTICLE 1 : la régie relative aux transports scolaires est supprimée.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions de régisseuse de Madame Eliane COSTE.

ARTICLE 3 : deux ampliations seront adressées au comptable assignataire et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet pour l'arrondissement d'Aix-en-Provence.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 décembre 2022

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après  
télétransmission

En Sous-Préfecture le 28/12/2022

Et de la publication ou notification le 29/12/2022